

Cet état de chose avait entraîné plusieurs procès-verbaux : 1954 - 1957 qui aboutirent à des transactions mais ne firent pas avancer l'épuration. Nouveau procès-verbal en 1967 ; nouvelle transaction, 1968, 1969, 1970, nos administrations se font plus vives car à la suite d'un agrandissement important les nuisances prennent un tour particulièrement dangereux.

Quelques mois auparavant les sociétés riveraines de la Rance avaient créé à 15 et à 20 kilomètres au-dessous de l'abattoir des biefs-pépinières. Des alevins y étaient déposés au printemps et en automne, ils étaient répartis dans les diverses rivières du secteur. Dès le début de 1970, il apparut que, malgré la distance, leur existence était menacée et le Directeur de l'usine fut prévenu.

En septembre 1970, la catastrophe se produisit. Brusquement la pollution chronique prend une tournure aiguë, la Rance est entièrement détruite sur une longueur de 12 à 15 kilomètres. Le bief-pépinière amont (Lanaseol) est anéanti.

Procès-verbal suivi de tractations classiques. L'industriel accepte tout d'abord de régler les dommages et intérêts demandés puis se réfugie derrière son assurance. Celle-ci tergiverse. Après un an de discussion, l'entente n'étant pas possible : procès. L'affaire est jugée le 17 février 1972 à Saint-Brieuc et le Directeur de l'abattoir condamné à 5 000 francs d'amende, 4 000 francs de dommages et intérêts assortis de trois mois de prison avec sursis.

Le Directeur fait appel du jugement. Nouveau verdict à Rennes le 12 juillet 1972. Les dommages et intérêts sont portés à 50 000 et surtout la peine de prison passe de trois mois à un an dont trois mois fermes.

Mais entre temps la Rance coulait toujours, la pollution aussi. Le 10 juillet 1971, le bief de Quicangrogne, à 25 kilomètres de Collinée, est à son tour détruit.

Nouveau procès, nouvelle condamnation à amendes et dommages et intérêts.

Mais il est, hélas ! à craindre que cette malheureuse histoire n'en reste pas là. Deux et trois ans ont passé, quelques améliorations ont été apportées mais insuffisantes ; l'abattoir s'est encore agrandi et il n'y a toujours pas de station d'épuration, or le chiffre d'affaires doit à l'heure actuelle dépasser le budget du Conseil Général du département.

Dr AUREGAN.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 1973 A PONT-L'ABBÉ (Finistère)

La séance est ouverte à 10 h. 30 par le Président, qui donne la parole à M. BÉCAM, député de la circonscription. Celui-ci, qui fut pendant deux ans le rapporteur du budget de la Protection de la nature à l'Assemblée Nationale, évoque les problèmes créés par le développement économique et la transformation du mode de vie. Il souhaite que la nature, si remarquable en Bretagne, ne soit pas sacrifiée et que pour en sauver les meilleurs éléments, des études écologiques soient vite entreprises, comme la S.E.P.N.B. en a donné l'exemple.

M. Albert LUCAS, Président, prend alors la parole pour présenter le rapport moral.

RAPPORT MORAL

J'envisagerai successivement deux aspects de l'activité de notre Société, l'un ayant trait à notre organisation interne, l'autre à nos relations extérieures.

— Organisation interne : nécessité du renouvellement.

L'efficacité de la S.E.P.N.B. réside dans le fait qu'elle est dirigée par une équipe où chacun a un rôle et des responsabilités bien définies.

Mais pour que cet esprit d'équipe persiste, il ne faut pas de structures figées, pas plus que de responsables intouchables. Pour éviter toute sclérose et tout assoupissement, le renouvellement des membres du Bureau et tout

particulièrement du Président est souhaitable. C'est pourquoi nous vous proposerons d'adopter un règlement intérieur très bref où la charge de Président est fixée à 3 ans.

Ayant rempli deux mandats successifs, je n'assurerai plus cette lourde charge. Il va de soi que ce changement de présidence a été longuement préparé par le Bureau et que je ne me retire qu'en étant assuré de l'avenir de la Société : le Professeur GUILHER, Vice-Président de l'Université de Bretagne Occidentale, a accepté de me remplacer. Je l'en remercie vivement. Pour ma part, je reste trop attaché à la S.E.P.N.B. pour m'en désintéresser. J'ai bien l'intention de demeurer un membre actif du Bureau et de me consacrer à une tâche urgente : la mise en place d'un Bureau d'études écologiques enfin structuré. Dans la liste des candidats au Conseil qui vous sera soumise, vous constaterez qu'il y a de nouveaux volontaires. Ainsi, l'équipe dirigeante de la S.E.P.N.B. se renforce et se rénove. Je suis persuadé que 1973 sera à l'origine d'une nouvelle expansion de notre association.

Permettez-moi de tracer brièvement un bilan des 6 années passées. Pendant cette période, les membres sont passés de 2 600 à 5 200. Le volume de la revue « Penn ar Bed » n'a cessé de croître, son tirage régulier est passé de 4 000 à 7 000. Des brochures ont été publiées, une affiche éditée, la propagande intensifiée. Des réserves ont été créées (Trévorc'h, Mare de Vauville) ou agrandies (Koh Kastell à Belle-Ile) ou améliorées (Cap Sizun, Cap Fréhel). Le personnel est passé de 1 personne à 7 (1 garde, 2 secrétaires, 4 conseillers-écologistes) et les gardes temporaires de 3 à 7. Enfin des animateurs de la S.E.P.N.B. sont présents au Cap Fréhel et à Belle-Ile chaque été. Cet accroissement s'est évidemment traduit par une augmentation considérable du budget, qui a quintuplé pendant la période considérée. Tels sont les principaux traits des changements survenus à l'intérieur de notre Société depuis 1967.

— Activités extérieures : un rôle pilote.

Sur le plan extérieur, les progrès de la S.E.P.N.B. ont été tout aussi réguliers et intenses. Reconnue d'utilité publique en 1968, la Société a joué un rôle d'information de plus en plus important auprès des Pouvoirs publics. Nous sommes intervenus pour la protection des espèces protégées dans les départements bretons, pour la sauvegarde de sites naturels ou pour la lutte contre les pollutions. Dans tous les départements nous avons participé à l'élaboration du préinventaire des richesses naturelles et à de multiples réunions ayant trait à l'aménagement du territoire, particulièrement du littoral. Nous avons fourni aux Préfectures, aux Directions départementales de l'Agriculture et de l'Équipement et aux Directions régionales des Affaires culturelles et de l'Environnement des documents, parfois très élaborés, sur les lieux où une protection du milieu naturel s'avérait nécessaire. Cette collaboration avec les Pouvoirs publics s'est de plus en plus fréquemment traduite par des études sous contrat. Nous avons jusqu'à présent signé 4 contrats importants : Avifaune de Bretagne (Ministère des Affaires culturelles), Milieux naturels du littoral des Côtes-du-Nord (D.D.E.), Milieux naturels du littoral de la Vilaine à la Gironde (O.R.E.A.M.), Ecologie de l'Elorn (Syndicat mixte). Nous avons signé 2 conventions, à long terme, l'une avec le département du Finistère pour la gestion de la Réserve du Cap Sizun, l'autre avec le Parc d'Armorique pour l'animation du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement. D'autres contrats et conventions sont en cours de rédaction.

Enfin depuis 1972, le Ministère de l'Environnement nous subventionne directement pour la gestion de nos réserves, marquant ainsi l'intérêt qu'il nous porte.

Parallèlement nous avons reçu de l'aide privée. La Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature nous a fait bénéficier intégralement de sa première campagne en faveur d'une réserve naturelle, celle du Cap Sizun. La firme ESSO nous a accordé des dons exceptionnels pour l'aménagement de la Réserve de Belle-Ile et pour l'étude écologique de la baie du Mont-Saint-Michel. Tout récemment, en parrainant le Petit Pingouin, nous avons été bénéficiaires du Concours « Sauvons les animaux » organisé par la Biscuiterie Nantaise. Cette énumération, bien qu'incomplète, montre concrètement le rôle pilote que joue la S.E.P.N.B. Sur le plan national, nous demeurons l'association régionale de protection de la nature la plus importante : par le nombre de ses adhérents, par le tirage de sa revue, par l'intérêt de ses réserves, par l'ampleur de ses contrats d'étude et ses conventions.

Pendant ces 6 années, les conditions d'action de la S.E.P.N.B. ont aussi profondément changé : en 1967, nous étions les seuls en Bretagne à militer pour la Protection de la nature. Actuellement, grâce à une intense information nationale, cette notion a la faveur d'un très large public. D'innombrables associations de défense se sont créées sur tout le territoire. En Bretagne elles se sont fédérées au sein de l'U.R.B.E., dont la S.E.P.N.B. est membre. Depuis cette prise de conscience de l'opinion publique, les hauts fonctionnaires et les élus affirment, en toutes occasions, leur souci constant d'améliorer la qualité de l'Environnement.

Et pourtant, cet environnement ne cesse de se dégrader, les pollutions se diversifient, s'intensifient, se généralisent. Les espaces naturels disparaissent sous les constructions et se détériorent par le piétinement ou le vandalisme. Malgré les lois, les responsables officiels semblent incapables d'empêcher la privatisation du rivage, la pollution des rivières, la raréfaction de la faune et de la flore, l'arasement systématique des talus, le pillage des sites minéralogiques, la dispersion des déchets, etc...

Parfois même, les initiatives officielles vont à l'encontre du but recherché : en voici un exemple. Pour sauver le Narcisse des Glénan, le Conseil Général du Finistère décide d'en envisager la protection. La presse en est avertie, annonce la nouvelle, révèle la plante rare au public... qui se livre à son pillage sans entrave, car rien n'a été fait pour la protéger.

La dilapidation du patrimoine naturel de la Bretagne est-il inéluctable ? Je ne le pense pas, mais il faudrait pour redresser la situation que les Pouvoirs publics observent 3 règles simples :

- Appliquer les lois de protection de la nature et des sites sans dérogations.
- Tenir compte de l'avis d'écologistes pour tout projet d'aménagement ayant des implications écologiques.
- Confier la gestion des réserves naturelles à des organismes compétents.

RAPPORT D'ACTIVITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

M. LE DOMEZET, Secrétaire adjoint, expose le rapport d'activité annuel de la Société en remplacement de M. DIDIER, Secrétaire général, qui n'a pu participer à nos travaux.

L'effectif des membres de la S.E.P.N.B. s'élève en 1973 à 5 187 membres contre 5 023 en 1972. L'augmentation est répartie proportionnellement dans tous les départements sauf dans les sections Manche et Côtes-du-Nord.

Effectifs globaux à l'Assemblée Générale :

Côtes-du-Nord	385
Finistère	1 293
Ile-et-Vilaine	533
Loire-Atlantique	605
Morbihan	497
Région parisienne	886
Manche	190
Autres départements	698
Etrangers	100

Total 5 187 membres

RAPPORT FINANCIER PAR LE TRESORIER

M. GARREAU commente le bilan financier de la Société qui s'établit comme suit pour 1972 :

Situation au 31 décembre

ACTIF

Cofisations	82 387,85
Subventions	56 800,00
Dons	1 415,00
Ventes de P.A.B. et matériel éducatif	34 696,24
Contrat Avifaune	3 188,35
Contrat Côtes-du-Nord	15 939,07
Contrat Oréam	6 000,00

Subvention ESSO	23 500,00	
Ristournes S.N.P.N.	670,00	
Recettes Cap Sizun	55 545,30	
Recettes Cap Fréhel	7 805,00	
Virement Caisse d'Épargne	43 800,00	(1)
Intérêts 1972	1 858,21	
Divers	1 393,00	
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier	95 437,80	
	<hr/>	
	457 812,40	

PASSIF

Frais de personnel	46 430,84	
Réimpression et publication de P.A.B.	86 761,41	
Réimpression des cartes postales	12 919,18	
Frais divers de gestion (timbres, envois de P.A.B.)	11 234,50	
Transports et déplacements	5 224,50	
Matériel et mobilier de bureau	15 577,42	
Frais de l'auto	3 558,95	
Réserves - Indemnités des gardes	5 486,65	
Impôts sur les Réserves	212,87	
Réserve Tas-de-Pois	380,30	
Réserve Belle-Ile	139,40	
Cap Sizun	52 558,44	
Dépenses Sections	13 023,80	
Frais divers	4 324,00	
Virement Caisse d'Épargne	30 000,00	
Excédent de l'exercice	142 603,56	(2)
	<hr/>	
	457 812,40	

DISCUSSIONS SUR LES PUBLICATIONS, LES RESERVES, LA VIE DES SECTIONS DEPARTEMENTALES

M. BABIN, Rédacteur en chef de « Penn ar Bed », annonce les projets de publications de la revue. Il précise que le dernier numéro de l'année sera un numéro spécial consacré à la notion de protection de la Nature, qui marquera la vingtième année d'existence de notre revue. Une discussion s'engage pour savoir si nous devons conserver le rythme de deux numéros spéciaux par an. Il sera laissé aux rédacteurs une plus grande liberté en cette matière.

On évoque la possibilité de créer une revue ou bulletin de liaison pour les jeunes, qui deviennent de plus en plus nombreux à la S.E.P.N.B., soit dans le cadre de Sections Régionales, soit dans les associations « Jeunes et Nature ». Cette question, qui a déjà été souvent évoquée, fera l'objet d'une étude au sein du nouveau bureau.

M. LE PAPE, Conservateur du Cap Sizun, donne des nouvelles de la réserve : état de la nidification, problèmes de gestion, achat de terrain par la S.E.P.N.B. et le bilan financier (Recettes 55 196,63 ; Dépenses 51 629,23 ; Balance positive : 3 567,40 F).

Successivement, MM. LEFEUVRE (Ille-et-Vilaine), LE GAL (Concarneau), MAHÉO (Morbihan), DEMAURE (Loire-Atlantique) exposent les activités particulières de leurs sections départementales.

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AYMONIN - BABIN - BODERE - BRUSSELIN - DE LA FOUCHARDIERE - DEMAURE - DIDIER - DUPONT - GARREAU - GUILCHER - JONIN - LEBEURJER - LECOURTOIS - LE DOMEZET - LEFEUVRE - LE GAL - LE GARFF - L'HER - LE PAPE - LUCAS - MONNAT - PRIEUR.

Nota : (1) Somme placée pour achat en cours de parcelles à la Réserve du Cap Sizun,

(2) dont 70 000 de provision pour dépenses sur les contrats en cours.
45 000 pour les achats en cours à la Réserve du Cap Sizun.

REGLEMENT INTERIEUR

Article premier. — Le Conseil de la S.E.P.N.B. comporte de 20 à 25 membres élus en Assemblée Générale. L'élection est valable pour 3 ans, mais la composition du Conseil peut être modifiée par une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire lorsque nécessaire.

Art. 2. — Le Bureau de la S.E.P.N.B. est renouvelé tous les trois ans à l'occasion de l'Assemblée Générale. Toutefois, il peut être modifié par une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent.

Art. 3. — Nul ne peut occuper 2 fonctions différentes dans le Bureau.

Art. 4. — Le Président est élu pour un mandat de 3 ans. Il n'est pas immédiatement rééligible.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 12 h. 30. Le nouveau Conseil élu se réunit pour procéder à l'élection du Bureau (prise de fonction au 1^{er} juin).

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Président	A. GUILCHER
Vice-Présidents	J.-C. LEFEUVRE P. DUPONT J. DIDIER
Secrétaire général	M. LE DEMEZET
Secrétaire adjoint	D. PRIEUR
Rédacteur P.A.B.	G. BABIN
Rédacteur adjoint	J. FERNANDEZ
Trésorier	J. GARREAU
Trésorier adjoint	M. L'HER
Directeur du Bureau d'Etudes Ecologiques	A. LUCAS

Le Conseil examine ensuite le mandat des quatre conseillers écologistes : MM. ANNEZO, BRIEN, FLEURY et M^{lle} LANDRE, qui sont renouvelés dans leur fonction pour un an.

BIBLIOGRAPHIE

LES OISEAUX DE CHEZ NOUS. Vie, Mœurs, Protection, par Philippe GRAMET.
Collection « La Terre ». Flammarion. Volume 14,5 x 20, broché 28,00 F.

Chercheur à l'INRA, Philippe GRAMET est spécialiste de l'étude du comportement chez les Corvidés et de nombreux autres passereaux.

En 9 chapitres, il présente ici la majorité des thèmes relatifs à la biologie et aux mœurs des oiseaux européens. L'aspect descriptif des observations rend facile et abordable la compréhension du texte.

Une étude plus détaillée des mécanismes physiologiques aurait très rapidement essoufflé les lecteurs néophytes.

Le premier chapitre intitulé « Aperçus anatomiques et physiologiques » est un rappel des caractéristiques essentielles de l'avifaune. Les paragraphes de loin les plus enrichissants sont ceux consacrés aux déplacements et aux migrations. Des cartes claires et parlantes rehaussent la qualité des exemples retenus. L'auteur nous cite le cas de la « migration en boucle de la Pie-grièche écorcheur » et celui de la migration postnuptiale de la Cigogne blanche à l'intérieur de deux couloirs.

En une soixantaine de pages nous découvrons ensuite quelques aspects des activités de reproduction... Le dernier chapitre, par l'abondance des dessins et la justesse des conseils, renseigne le lecteur sur les techniques simples de protection des oiseaux. On y trouve des modèles de nichoirs et d'abreuvoirs ainsi qu'une importante documentation sur les exigences écologiques propres à chaque espèce.

En raison de la date de parution de l'ouvrage, l'auteur ne pouvait citer les dernières modifications apportées à la législation française concernant la faune sauvage (protection de tous les rapaces diurnes, des Plongeurs, etc...).